

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

19 juin 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Emilie PEROUX (pouvoir à Christophe RICHARD), M Claude RAULIN (pouvoir à Emmanuel HUET), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

Mme Cécile GROENINCK est désignée secrétaire de séance.

N°

2026/32

OBJET :

***Avenant de prorogation de la convention du Projet Educatif
Territorial sur la collectivité de Vert-le-Grand.***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L551-1,

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

VU l'avis de la commission scolaire-périscolaire du 20 juin 2026,

CONSIDERANT que le P.E.D.T. relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux,

CONSIDERANT que le P.E.D.T. a pour objectif de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,

CONSIDERANT que l'actuel P.E.D.T. a été mis en place du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026,

CONSIDERANT la demande adressée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne par courrier en date du 26 janvier 2026 afin de solliciter une prolongation de 4 mois de l'actuel P.E.D.T.,

CONSIDERANT que par mail en date du 2 avril 2026, le guichet unique de la Division de la pédagogie et des élèves a donné un avis favorable à cette demande de prolongation,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'avenant de prorogation de la convention du Projet éducatif territorial sur la commune de Vert-le-Grand tel que joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE que cette prolongation est accordée pour une durée de quatre mois soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260625-2026_032-DE

INDIQUE que ce délai supplémentaire doit permettre à la nouvelle équipe municipale de s'approprier les orientations issues de la concertation, organiser une phase de co-construction et réunir le COPIL afin de valider les nouveaux axes stratégiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY

Le ...**30/06/2026**.....

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Cécile GROENINCK

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 25 juin 2026

Le Maire

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260625-2026_032-DE